



HAL
open science

Utilité et hiérarchie des savoirs Les Essais lus depuis Pétrarque et la “querelle des arts”

Blandine Perona

► **To cite this version:**

Blandine Perona. Utilité et hiérarchie des savoirs Les Essais lus depuis Pétrarque et la “querelle des arts”. *Montaigne studies : an interdisciplinary forum*, 2022, 34, pp.91-106. 10.48611/isbn.978-2-406-13067-3.p.0091 . hal-04328957

HAL Id: hal-04328957

<https://hal.science/hal-04328957>

Submitted on 15 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Blandine Perona, « Utilité et hiérarchie des savoirs. Les *Essais* lus depuis Pétrarque et la “querelle des arts” », *Montaigne Studies, Montaigne et la science*, dir. Violaine Giacomotto-Charra, 34, 2022, p. 91-106.

Utilité et hiérarchie des savoirs. Les *Essais* lus depuis Pétrarque et la “querelle des arts”

Blandine Perona

La notion d'*utilité* et l'évolution de la signification de ce terme ont été déterminantes dans l'histoire des sciences et en particulier au tournant des XVI^e et XVII^e siècles: la philosophie de la nature a dû se prévaloir d'une utilité morale pour se développer¹. Dans les *Essais*, l'utilité morale est le critère fondamental pour légitimer la valeur d'un savoir². Un regard sur l'évolution de l'usage de cette notion montre combien ce que l'on entend communément aujourd'hui par *utilité* est loin de ce que Montaigne signifiait par là. En effet, aux antipodes de l'appréhension commune de l'idée d'utilité au XXI^e siècle, l'auteur des *Essais* avait tendance à mettre en doute l'utilité de la médecine et du droit quand il était convaincu de l'utilité de la philosophie morale. La conception de l'"utilité" s'avère très liée à la hiérarchie des "sciences" ou "savoirs"³. Ainsi, aujourd'hui, alors que la scientificité, à juste titre ou non, est associée à ces termes que recense Léna Soler, "mathématisation, expérimentation, évaluations quantitatives, efficacité, production d'effets tangibles mesurables"⁴, l'utilité de la physique est certainement moins interrogée que celle des lettres et en outre, l'idée d'utilité renvoie en premier lieu à l'utilité pratique⁵. Selon Léna Soler, les conséquences d'une telle conception sont "la dévalorisation corrélative des pratiques 'inutiles' qui se déploient selon d'autres fins et d'autres modes [...] les questions sur l'utilité, ou les difficultés à trouver intérêt et donner

¹ Peter Harrison, "The fashioned image of poetry or the regular instruction of philosophy?": truth, utility, and the natural sciences in Early Modern England", *Science, Literature and Rhetoric in Early Modern England*, Aldershot, Ashgate, 2009, p. 15-35.

² Sur ce point, voir l'article de Thierry Gontier

² Sur ce point, voir par exemple l'article de Thierry Gontier: "Doctrine et science dans les *Essais* de Montaigne", dans Ruedi Imbach et Philippe Büttgen (dir.), *Vera doctrina. Zur Begriffsgeschichte der Lehre von Augustinus bis Descartes. L'Idée de doctrine d'Augustin à Descartes*, Herzog August Bibliothek Wolfenbüttel, Wiesbaden, Harrassowitz, 2009, p. 343-364.

³ Sur ces deux termes et leur signification dans l'histoire des sciences, voir "Un ancien régime des sciences et des savoirs", dans Stéphane Van Damme (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, tome 1: *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 2015, p. 22-23. Sur les sens de "science" dans les *Essais*, voir l'article déjà cité de Thierry Gontier. Montaigne a souvent en tête le sens aristotélicien de "connaissance certaine des causes". On le vérifie dans ce passage de l'"Apologie de R. Sebon" où il remet précisément en question cette définition: "Theophrastus disoit que l'humaine cognoissance, acheminée par les sens, pouvoit juger des causes des choses jusques à certaine mesure, mais 'qu'estant arrivée aux causes extremes et premières, il falloit qu'elle s'arrestat et qu'elle rebouchat, à cause ou de sa foiblesse ou de la difficulté des choses" (*Les Essais*, éd. Villey-Saulnier augmentée d'une préface de Marcel Conche, Paris, Presses Universitaires de France, 2013, II, 12, p. 560 (nous citerons toujours cette édition des *Essais* sauf indication contraire). C'est aussi ce sens qui domine dans le chapitre "De l'expérience" que nous analyserons dans le troisième temps de cet article.

⁴ Pour Léna Soler, ces idées sur la science relèvent d'ailleurs d'une vision réductrice. "Transformer l'idée de science et l'idéologie liée à la science?", *Rue Descartes*, vol. 41, n°3, 2003, p. 30-40. Il n'est pas inintéressant de remarquer que cet article en interrogeant les limites d'une conception de la science qui doit beaucoup aux "sciences dures" vise à promouvoir la "philosophie de la science", discipline de l'autrice. On trouve donc liées ici la question de l'utilité et la rivalité des disciplines, comme elles le sont dans la "querelle des arts" qui sera étudiée dans le présent article.

⁵ Dans l'article "Utile", le *Dictionnaire historique de la langue française* précise ainsi que "le sens fondamental, qui correspond à la notion d'avantage pratique, devient courant en français classique et s'est perpétué jusqu'à nos jours. Références ?

Blandine Perona, « Utilité et hiérarchie des savoirs. Les *Essais* lus depuis Pétrarque et la “querelle des arts” », *Montaigne Studies, Montaigne et la science*, dir. Violaine Giacomotto-Charra, 34, 2022, p. 91-106.

sens à une réflexion soucieuse d’explorer systématiquement les impasses plutôt que s’en tenir à l’énoncé de résultats positifs”⁶.

Ainsi, de Montaigne à nos jours, s’est opéré un renversement: le relatif mépris pour les “arts mécaniques” a laissé la place à une fragilisation des sciences humaines. Pour prendre du recul par rapport à une telle évolution où le moins utile et le moins noble est devenu efficace et socialement valorisé, la présente étude se propose d’observer comment s’articulent la notion d’utilité et la vision de l’organisation des savoirs dans les *Essais*. Pour ne pas s’en tenir à la seule vision d’un Montaigne sceptique méfiant quant aux sciences dans la lignée de Jean-François Pic de la Mirandole ou Henri-Corneille Agrippa⁷, elle resituera la tradition des discours contre les sciences qui nourrissent l’“Apologie de Raymond Sebon” dans une vaste entreprise de refondation de la hiérarchie des savoirs. Il ne s’agit nullement de contester la dette de Montaigne envers ces auteurs, mais de montrer d’où vient ce discours critique contre les sciences. Les discours sur la vanité des sciences replacés dans un questionnement long sur la noblesse et l’utilité des sciences apparaissent comme un moment dans une réorganisation en cours des “savoirs”. Ils prolongent la “querelle des arts” où l’on se disputait pour déterminer qui du droit ou de la médecine était le ou la plus noble ou utile⁸. Si la “querelle des arts” s’inscrit dans un contexte où le prestige à la philosophie morale n’est guère discuté, elle prépare néanmoins une nouvelle réorganisation de la triade fondamentale qui réunit philosophie théorique, pratique et naturelle⁹.

⁶ *Ibid.*

⁷ Dans les travaux récents sur la question, voir l’article de Nicolas Correard, “Discours, invectives et autres paradoxes ‘contre les lettres’ : topique, thème ou genre ?”, *Réforme, Humanisme, Renaissance*, vol. 86, n°1, 2018, p. 117-153; et le dossier plus récent encore consacré à la question de l’ignorance, *Bulletin de la Société internationale des amis de Montaigne*, vol. 71, n°3, 2020, p. 91-182. Ce dossier se situe dans le prolongement des recherches de Frédéric Brahami et Sylvia Giocanti sur le scepticisme de Montaigne. Sylvia Giocanti y propose d’ailleurs une contribution: “Le sages sur le mol oreiller de l’ignorance Une figure du philosophe sceptique”, *ibid.*, p. 115-131).

⁸ Sur cette querelle, voir le travail pionnier de Lynn Thorndike, *Science and Thought in the Fifteenth Century Studies in the History of Medicine and Surgery, Natural and Mathematical Science, Philosophy and Politics*, New York, Columbia University Press, 1929, voir en particulier le chapitre “Medicine versus law at Florence”, p. 24-58 et voir également l’ouvrage d’Eugenio Garin – *La Disputa delle arti nel quattrocento*, Rome, Istituto Poligrafico et Zecca dello Stato, 1982 – qui est constitué d’une introduction et d’un ensemble de textes qui ont alimenté cette dispute. Voir aussi l’édition de l’*Invective contra medicum* établie par Pier Giorgio Ricci et l’*Appendice di aggiornamento* de Bortolo Martinelli (Rome, Edizioni di storia et letteratura, 1978). Cette querelle est surtout connue des spécialistes du *Quattrocento*, mais est rarement évoquée pour comprendre l’organisation des savoirs en France, alors que comme on le montrera avec l’exemple de Tiraqueau, elle était présente dans les esprits des humanistes français de la deuxième moitié du XVI^e siècle. Dans les études récentes qui redéfinissent les enjeux de cette querelle, on trouve l’article de Stéphane Toussaint: “Une évocation de la Disputa delle arti: le voyage hippocratique du ms Magl. XV, 71”, *Mélanges de l’École française de Rome, Moyen-Âge*, vol. 103, n°1, 1991, p. 373-398, l’article de Jean-Yves Goffi, “Coluccio Salutati: la querelle des arts et le statut de la technique”, dans Pascal Chabot et Gilbert Hotois (dir.), *Les Philosophes et la technique*, Paris, Vrin, 2003, p. 71-81 et enfin l’ouvrage de Patrick Gilli, *La Noblesse du droit, Débats et controverses sur la culture juridique et le rôle des juristes dans l’Italie médiévale (XII^e-XV^e siècles)*, Paris, Champion, 2003, voir en particulier son chapitre “La dispute des arts au XV^e siècle ou le droit dans la tourmente”, p. 199-230.

⁹ “philosophy used to be divided into theoretical philosophy, destined to separate truth from error, practical philosophy, meant to distinguish good from evil, and instrumental philosophy (*philosophia organike*), charged with providing the necessary means for both of the other two”, “The Method of Moral Philosophy in Renaissance Humanism”, dans David A. Lines et Sabrina Ebbersmeyer (dir.), *Rethinking virtue, Reforming Society, New Directions in Renaissance Ethics, c. 1350-c. 1650*, Turnhout, Brepols, 201, p. 107. Sur l’origine de cette organisation tripartite et ces variations, voir du même auteur, “The Transformation of Aristotelianism during the Renaissance”, dans John Henry et alii (dir.), *New Perspectives on Renaissance Thought: Essays in History of Science, Education and Philosophy in Memory of Charles B. Schmitt*, London, Duckworth, 1990, p. 137 et 147.

Blandine Perona, « Utilité et hiérarchie des savoirs. Les *Essais* lus depuis Pétrarque et la “querelle des arts” », *Montaigne Studies, Montaigne et la science*, dir. Violaine Giacomotto-Charra, 34, 2022, p. 91-106.

LA QUERELLE DES ARTS ET LA DOCTRINE TRIPARTITE DE LA PHILOSOPHIE

Entre 1352 et 1353, Pétrarque, dans le cadre d’une polémique avec un médecin du pape Clément VI, rédige des *Invectives contre un médecin*¹⁰. En 1399-1400, en réponse au médecin florentin Bernardo di ser Pistorio, Coluccio Salutati rédige un texte où il compare droit et médecine au profit de la médecine juridique: le *De nobilitate legum et medicinæ*. C’est à la suite de ce texte que cette dispute des arts commence véritablement, mais nous reviendrons néanmoins régulièrement sur le rôle pionnier et fondateur de Pétrarque. Le travail d’édition d’Eugenio Garin rend compte de la diversité des textes publiés dans le cadre de la querelle qui oppose médecins et juristes: un dialogue plaisant du Pogge côtoie ainsi une *quæstio* du philosophe averroïste de l’Université de Padoue, Nicoletto Vernia¹¹. Eugenio Garin, en s’appuyant sur les travaux de Charles B. Schmitt¹², a articulé les enjeux de la dispute des arts avec la redécouverte des *Académiques* – l’“encyclopédie philosophique” de Cicéron. Pétrarque avait en effet inclus cet ouvrage dans la liste de ses livres favoris, probablement dans les années 1330, même si, initialement, il l’avait identifié par erreur à l’*Hortensius*. Coluccio Salutati, quant à lui, cite les *Académiques* dans son *De nobilitate legum et medicinæ* (1398)¹³. Pétrarque, explique Eugenio Garin, loin de tirer de la lecture de Cicéron une vision cohérente d’un système de savoirs fondé sur la rhétorique amène bien plutôt la “crise du système précédent et l’urgence de stabiliser les fondements d’une nouvelle ‘encyclopédie’”¹⁴.

L’organisation des savoirs et plus précisément, les relations qu’entretiennent les trois parties de la philosophie sont en effet des questions centrales des *Académiques*. C’est Varron qui aborde ce sujet. Carlos Lévy propose l’analyse suivante de la “doctrine tripartite” que l’écrivain romain attribue à l’Ancienne Académie:

[cette doctrine tripartite] peut par bien des aspects être définie comme un naturalisme. C’est en effet sur la nature qu’est construite l’éthique, puisque le souverain bien est défini comme la redécouverte des premières données naturelles. De même, dans la physique, Dieu ne constitue pas un être extérieur à l’univers, il en est l’âme, la ratio perfecta. Cependant, alors que de telles conceptions impliqueraient une valorisation du rôle des sens dans la connaissance, la logique fait une très large place à l’idéalisme, le monde de la sensation étant, comme chez Platon, un flux dans lequel rien n’a une identité véritable. Cette discordance révèle une difficulté, celle du rapport entre les théories que Varron attribue à l’Ancienne Académie¹⁵.

Voir également l’article de Pierre Hadot: “Les divisions des parties de la philosophie dans l’Antiquité”, *Museum Helveticum*, vol. 36, n°4, 1979, p. 201-223. Cette tripartition est par exemple adoptée par Valla et selon Caelius Rhodiginus: “cette division est si commune, ajoute-t-il, que ‘presque personne’ ne l’ignore” (Jean-Marc Mandosio, “Les sources antiques de la classification des sciences et des arts à la Renaissance”, dans Danielle Jacquart (dir.), *Les Voies de la science grecque, Études sur la transmission des textes de l’Antiquité au dix-neuvième siècle*, Genève, Droz, 1997, p. 363 et p. 379).

¹⁰ Ce texte est traduit et présenté par Rebecca Lenoir dans Pétrarque, *Invectives* (Grenoble, Éditions Jérôme Millon, 2003). Rebecca Lenoir précise dans son introduction qu’on n’a pu identifier le médecin auquel s’adresse Pétrarque.

¹¹ La *Quæstio est, an medicina nobilior atque præstantior sit iure civili* est éditée par Eugenio Garin, *La Disputa...*, éd. cit., p. 91-101. “il [N. Vernia] développe [...] une réponse très articulée dans une pure tradition scolastique, avec quatre arguments favorables au droit complété par des conséquences logiques issues de la méthode syllogistique. Puis, il développe des syllogismes contraires, favorables à la médecine; l’ensemble représente l’exposé le plus systématique, d’inspiration scolastique, sur cette question”, Patrick Gilli, *La Noblesse du droit*, op. cit., p. 218.

¹² Charles B. Schmitt, *Cicero scepticus: A Study of the Influence of the Academia in the Renaissance*? La Hague? Martinus Nijhoff, 1972.

¹³ *Ibid.*, p. 45-49.

¹⁴ *La Disputa delle arti nel quattrocento*, éd. cit., p. VIII.

¹⁵ Cicero Academicus. *Recherches sur les Académiques et sur la philosophie cicéronienne*, Rome, École Française de Rome, 1992, p. 146-147.

Blandine Perona, « Utilité et hiérarchie des savoirs. Les *Essais* lus depuis Pétrarque et la “querelle des arts” », *Montaigne Studies, Montaigne et la science*, dir. Violaine Giacomotto-Charra, 34, 2022, p. 91-106.

Ce rapport problématique entre philosophie éthique, naturelle et théorique est aussi au cœur de la “querelle des arts”. En effet, les médecins ou les juristes invoquent souvent un lien privilégié entre leur art et la philosophie théorique et/ou la nature pour affirmer sa supériorité. Ainsi, comme le rappelle Bortolo Martinelli, il ne faut pas lire les *Invective contra medicum* de Pétrarque comme un texte contre la médecine, mais comme une critique de certains médecins¹⁶ qui n’articulent pas leur pratique avec une ambition philosophique:

l’accusation la plus grave contre l’adversaire ne regarde pas tant sa qualité et sa profession de médecin, que le fait qu’il n’ait pas su faire de la médecine autre chose qu’un art verbal et qui n’est pas rigoureusement un art, même circonscrit dans le cadre des arts mécaniques; Pétrarque met de façon implacable l’accent sur le fait que la médecine n’a pas su s’élever à une vision moins contingente du savoir, en s’efforçant de conquérir une dimension philosophique¹⁷.

Cette “dimension philosophique” doit en particulier s’ancrer, pour Pétrarque, dans la *notitia venustatis*, la connaissance des auteurs anciens et en premier lieu Hippocrate et Galien.¹⁸ Or, les recherches de Bortolo Martinelli, dans le prolongement de celles d’Eugenio Garin, ont insisté pour dire qu’il ne fallait pas voir naître dans cette exigence de Pétrarque seulement la formation de la “doctrine humaniste”, mais aussi le “développement de la science moderne”¹⁹. C. B. Schmitt a également pointé des similarités entre les *Académiques* et le *De sui ipsius et multorum ignorantia*²⁰: la volonté de refondation et réorganisation des savoirs y est sensible aussi. Coluccio Salutati poursuit le mouvement commencé par Pétrarque avec le *De nobilitate legum et medicinae*. Les deux lettrés italiens partagent une conviction fondamentale: chez l’un comme chez l’autre, le critère de l’utilité morale supplante celui de la vérité:

Le critère le plus élevé par lequel l’homme doit mesurer toutes choses n’est donc pas la vérité des choses [...] mais la bonté des choses [l’être-bon des choses] au regard du but et de l’action ultimes de l’homme : la bonté [l’être-bon] par laquelle l’homme lui-même devient bon et se réalise²¹.

¹⁶ “je n’ai pas critiqué la médecine mais les médecins”, c’est ce que dit Pétrarque (*Invectives*, éd. cit., p. 47); “on ne trouvera rien dans mes propos contre la médecine” (*ibid.*, p. 109)

¹⁷ “l’accusa più grave contro l’avversario non riguarda tanto la sua qualifica e la sua professione di medico quanto e soprattutto il non aver saputo fare della medicina null’altro che un vuoto esercizio verbale et non rigorosamente una arte, seppure circonscritta entro l’ambito delle arti meccaniche; l’accento del Petrarca batte implacabile sul fatto che il medico non ha saputo innalzarsi ad una visione meno contingente del sapere, conquistando la dimension della filosofica”. (Bortolo Martinelli, *Appendice di aggiornamento*, dans *Invective contra medicum*, éd. cit., p. 224-225).

¹⁸ “Je pense pour ma part qu’Hippocrate fut un homme d’une immense érudition; je crois que Galien, suivant ses traces a contribué à augmenter les connaissances antérieures; je ne médis pas des grands hommes, de peur de te ressembler: toi, dans ton ardeur à m’invectiver, tu m’as mis dans le même sac que Pline, que si tu étais en mesure de le comprendre, on devrait t’exhorter à lire en t’examinant toi-même à la lumière de ce miroir pour corriger ton infamie et mettre fin à ton orgueil” (*Invectives contre un médecin*, éd. cit., p. 65).

¹⁹ “La *notitia vetustatis* è per il Petrarca il vero orizzonte entro il quale si delinea l’esperienza del nuovo orientamento culturale e l’elaborazione del nuovo metodo, i cui esiti sono da ritenersi essenziali non solo entro il ristretto campo della formazione della dottrina umanistica ma anche, per le implicanze che essi rivestono, sul terreno della maturazione della scienza moderna ” (Bortolo Martinelli, *Appendice di aggiornamento*, dans *Invective contra medicum*, éd. cit., p. 247-248).

²⁰ *Op. cit.*, p. 45-46.

²¹ “Das höchste Kriterium, an dem der Mensch alle Dinge zu bemessen hat, ist daher nicht die Wahrheit der Dinge [...] sondern das Gut-Sein der Dinge in Hinblick auf das letzte Ziel und das Handeln des Menschen: das Gut-Sein, wodurch der Mensch selbst gut wird und sich selbst verwirklicht” (Eckhard Kessler, “Salutati: der Humanist und die Wissenschaften”, dans Coluccio Salutati, *Vom Vorrang der Jurisprudenz oder der Medizin/De nobilitate legum et medicinae*, introduction de Eckhard Kessler et Ernesto Grassi, Munich, Wilhelm Fink Verlag, 1990, p. XXII).

Blandine Perona, « Utilité et hiérarchie des savoirs. Les *Essais* lus depuis Pétrarque et la “querelle des arts” », *Montaigne Studies, Montaigne et la science*, dir. Violaine Giacomotto-Charra, 34, 2022, p. 91-106.

La lecture proposée par Eckhard Kessler est intéressante en ce qu'elle souligne qu'à la lumière du droit, la question de la vérité est subordonnée à celle de sa fin pratique²², la réalisation du bien. Il en conclut que le traité de Salutati est un:

document unique pour mettre en évidence la contribution de l'humanisme à l'émergence de la compréhension moderne de la nature et il appartient donc à la préhistoire de la science naturelle moderne. L'humanisme et la science naturelle moderne, la philosophie morale et la technologie ne sont donc pas opposés, comme le laisse entendre le discours des deux cultures, mais sont liés l'un à l'autre depuis leur origine et ne peuvent [...] servir le bien du monde humain que s'ils restent conscients de cette relation et la réalisent dans leurs actions²³.

Ainsi, Kessler prend le contrepied de l'idée – déjà combattue par Garin et Martinelli - selon laquelle la préséance de la philosophie morale aurait détourné les humanistes de l'observation de la nature.

Lecture des textes polémiques des humanistes italiens et des travaux de recherche consacrés à cette dispute permettent de mettre en évidence trois enjeux fondamentaux:

- Primauté de la philosophie morale: si la philosophie théorique ne perd pas nécessairement son prestige et sa première place symbolique, c'est la philosophie morale qui, en réalité, s'impose et avec elle le critère de l'utilité morale. Une science est utile si elle rend l'homme bon, si elle l'aide à vivre.
- Attention à la variété des lois et à l'irrégularité des choses pour mettre en échec, selon le cas, les disciplines juridique ou médicale: dans cette querelle, droit et médecine s'inquiètent mutuellement en ce que, dans leur critique réciproque, ils mettent en évidence un hiatus entre la prétention à suivre les lois stables de la nature d'une part et, d'autre part, la diversité des lois civiles et le caractère hasardeux des échecs ou réussites en médecine.
- Observation de la “nature” aiguisée dans l'éloge comme dans le blâme du droit ou de la médecine. Les discours de blâme contre la médecine, par exemple, mettent l'accent, comme on l'a dit, sur l'irrégularité des faits observés. Mais les discours d'éloge montrent comment la médecine procède pour, pratiquement et concrètement, tendre vers le bien, qui, parfois, est identifié à la santé. Les discours favorables à la médecine montrent en effet comment l'action qui favorise la santé du corps peut permettre de réaliser le bien moral visé. Sont par conséquent en germe dans cette querelle, les discours de justification de la philosophie naturelle étudiés par Peter Harrison²⁴.

Avant de montrer comment les *Essais* prolongent cette querelle et accueillent en leur sein les mêmes tensions et tendances, il reste à souligner que cette rivalité entre droit et médecine en Italie a eu une postérité française et en particulier chez les juristes.

²² “Im Rahmen der Kriteriologie der Jurisprudenz nun ist die theoretische Aufgabe der Wahrheitssicherung untergeordnet der praktischen Aufgabe der Realisierung des Guten” (*ibid.*, p. XXIII).

²³ “ein einmaliges Dokument für den Beitrag des Humanismus zur Entstehung des neuzeitlicher Naturverständnisses und gehört daher zur Vorgeschichte der neuzeitlichen Naturwissenschaft. Humanismus und moderne Naturwissenschaft, Moralphilosophie und Technik sind daher nicht Gegensätze, wie die Rede von den zwei Kulturen unterstellt, sondern sind von ihrem Ursprung her aufeinander bezogen und können [...] nur dem Wohl der Menschlichen Welt dienen, wenn sie sich dieses Bezuges bewusst bleiben und ihn in ihrem Handeln realisieren” (*ibid.*, p. XXV).

²⁴ “The fashioned Image of Poetry or the Regular Instruction of Philosophy?': Truth, Utility, and the Natural Sciences in Early Modern England”, art. cit. (voir l'introduction).

Blandine Perona, « Utilité et hiérarchie des savoirs. Les *Essais* lus depuis Pétrarque et la “querelle des arts” », *Montaigne Studies, Montaigne et la science*, dir. Violaine Giacomotto-Charra, 34, 2022, p. 91-106.

LA “QUERELLE DES ARTS” VUE DE FRANCE: DES JURISTES QUI CONNAISSENT LA MÉDECINE

Les travaux sur la postérité française de cette dispute sont peu nombreux. Cependant, l’ouvrage pionnier de Thorndyke renvoyait déjà au foisonnant ouvrage à vocation encyclopédique qu’est le *De nobilitate et jure primigeniorum* d’André Tiraqueau (1488-1558)²⁵. Cet auteur est surtout connu comme ami de Rabelais et comme juriste, son intérêt d’humaniste pour la médecine n’a pas encore beaucoup attiré l’attention. Giovanni Rossi²⁶, cependant, consacre un chapitre de son livre à la confrontation du droit et de la médecine dans le *De nobilitate* (1549). G. Rossi situe bien le propos de Tiraqueau dans le prolongement de la “querelle des arts”²⁷. À propos du rapprochement entre les disciplines juridiques et médicales, Giovanni Rossi fait la remarque suivante: “l’analogie entre les deux disciplines prend corps et se précise en vertu de la vocation commune à l’application pratique des connaissances accumulées, à l’intervention curative et régulatrice sur le corps du malade, qu’il s’agisse d’un homme ou d’une communauté”²⁸. Il développe cette idée et écrit, quelques pages plus loin, que Tiraqueau souhaite faire du droit comme de la médecine “une forme concrète, ‘pratique’ de philosophie visant à réguler et à maintenir en bonne santé le corps humain ou le corps social à partir d’une représentation correcte de la réalité”²⁹.

Tiraqueau en intitulant son très long chapitre XXXI “*An ars medicina nobilitati deroget*”³⁰, s’inscrit bien dans le prolongement de cette dispute. Il y fait très explicitement allusion et la résume ainsi:

*Super hoc autem, uter scilicet sit dignior & præstantior, medicus, an Iurisperitus, Pogius Florentinus elegantissimam historiam disceptativam conscripsit, in qua Iurisperitum et medicum inducit suas quæque partes alacriter defendentem. Neque tamen quicquam certi diffinit. Sed & Petrus Charmensis medicus hanc rem copiosissime disservit in lib. cui Lixoperitam titulum fecit, in quo utrunque parem per omnia fecit neutrumque alter vel præstare, vel cedere censuit. Hanc quoque late tractat [...] et Bartholomeus Chasseneus, in Catalogo gloriæ mundi [...] et Bernardus medicus Florentinus, qui & disputationem de hac re edidit, qua medicinam legib. anteposuit: et Collutius Pierus [sic] Salutatus, qui disputationem contrariam fecit in tractatu, cui titulum nuncupavit De nobilitate legum*³¹.

Or à ce sujet – savoir qui du médecin ou du spécialiste de droit est le plus digne et le plus noble – le Florentin, Le Pogge, a écrit une très élégante controverse à ce sujet, dans laquelle il amène un juriste et un médecin à défendre joyeusement leur discipline respective. Cependant, il n’établit rien de certain. Mais le médecin Pietro Bairo, lui aussi, a abondamment écrit sur le sujet dans le livre qu’il a intitulé *Lixoperita*³² où il met à égalité droit et médecine et où il a jugé qu’aucun ne l’emportait sur l’autre ou ne lui cédait [...] Traitent aussi largement de ce sujet Bartélémy de Chasseneuz, dans le *Catalogue de la gloire de Dieu* [...] et le médecin florentin Bernard qui a publié aussi une dispute à ce sujet et a donné la préséance à la

²⁵ *Science and Thought in the Fifteenth Century Studies*, op. cit., p. 262-263.

²⁶ Le chapitre s’intitule: “Tendenze enciclopediche dell’ Umanesimo giuridico: diritto et medicina a confronto” (*Incunaboli della modernità, Scienza giuridica et cultura umanistica in André Tiraqueau (1488-1558)*, Turin, G. Giappichelli Editore, 2007, p. 191-229).

²⁷ Voir *ibid.*, p. 198.

²⁸ “l’analogia tra le due discipline aquista sostanza e si precisa in virtù della commune vocazione alla applicazione pratica delle conoscenze accumulate, all’intervento risanatore et regolatore sul corpo del malato, sia esso un uomo od una comunità” (*ibid.*, p. 205).

²⁹ “una forma concreta, ‘pratica’ di filosofia e mirano a regolare e mantenere in buona salute il corpo umano ovvero il corpo sociale sulla base di una corretta rappresentazione della realtà” (*ibid.*, p. 214).

³⁰ *De nobilitate et iure primogeniorum*, Bâle, Froben, 1561, p. 234-p. 489.

³¹ Paragraphe 360 dans l’édition de 1561, p. 411.

³² Le titre exact de l’ouvrage est *Lixoperita perpetue questionis et annexorum solutio, de nobilitate facultatum per terminos utriusque facultatis. Utrum medicina & philosophia sint nobiliores utroque iure scilicet civili & canonico, & qui doctores earundem facultatum nobiliores ac digniores existant, quomodo ne incidere invicem precedere debeant*. On trouve une édition de ce texte en ligne sur Gallica (Taurini, per Franciscum de Sylva, 1512).

Blandine Perona, « Utilité et hiérarchie des savoirs. Les *Essais* lus depuis Pétrarque et la “querelle des arts” », *Montaigne Studies, Montaigne et la science*, dir. Violaine Giacomotto-Charra, 34, 2022, p. 91-106.

médecine: et encore Coluccio Salutati qui a proposé une dispute à la thèse contraire, dans un traité intitulé *De la noblesse des lois et de la médecine*³³.

Tiraqueau nomme les auteurs italiens (Le Pogge, Pietro Bairo et Salutati), Tiraqueau évoque aussi le juriste français Barthélémy de Chasseneuz (1480-1541) qui, lui aussi, dans son *Catalogus Gloriarum Mundi*, publié en 1529³⁴, se prête au jeu de la comparaison du droit et de la médecine. Ces œuvres encyclopédiques écrites par des juristes furent régulièrement éditées³⁵ et même si Tiraqueau refusa de siéger au Parlement de Bordeaux pour aller au Parlement de Paris, de par ses œuvres, comme par le cercle prestigieux de ses amis comprenant Michel de l’Hospital, Christofle de Thou et Charles du Moulin³⁶, il paraît probable que La Boétie et Montaigne aient connu ses œuvres. Le *Catalogus Gloriarum Mundi* (1529) et le *De nobilitate* publié vingt ans plus tard montrent en tout cas la prégnance à l’orée de la deuxième moitié du siècle d’une réflexion sur la noblesse des arts et sciences et leur hiérarchie. On peut en lire encore des échos dans les *Essais*: Montaigne est lui aussi un juriste qui s’intéresse aux questions de médecine et propose une comparaison de ces arts.

RELECTURE DU CHAPITRE “DE L’EXPÉRIENCE” À LA LUMIÈRE DE PÉTRARQUE ET DE LA “QUERELLE DES ARTS”

On le sait, Montaigne commence le “De l’expérience” en citant le début de la *Métaphysique* d’Aristote. Selon Ian Maclean, le chapitre opère un renversement par rapport à la philosophie du Stagirite et plus précisément une “démolition de la métaphysique”: “la science qui s’occupe des premiers principes, ceux qui sont les plus abstraits et exempts de toute temporalité ou localité, n’est plus la ‘première philosophie’, mais la perversion obscurantiste et dénaturée d’une science empirique ayant son point d’appui en morale et en histoire”³⁷. Nous nous proposons aussi de lire ce chapitre comme une mise à l’essai de la science aristotélicienne pensée comme connaissance certaine des causes. Cette mise à l’essai se fait au profit d’une valorisation de l’expérience dans un cadre où la philosophie morale l’emporte sur la philosophie théorique. Elle passe par une critique des disciplines déjà mises à mal par la “dispute des arts”. En effet, après avoir montré l’arbitraire de l’interprétation des juristes et les défaillances des médecins, Montaigne valorise le fait de “suivre nature” et termine ce chapitre – et toute son œuvre – par un dernier éloge de la philosophie morale, comme philosophie véritablement utile. La pratique arbitraire du droit ou de la médecine ne sert pas à l’homme de bien: santé du corps et bien vivre dépendent de l’observation attentive de soi et des autres.

La supériorité de la philosophie morale

Dans “De l’expérience”, après avoir critiqué le droit et la médecine, Montaigne affirme qu’il “n’est rien si beau et légitime que de faire bien l’homme et deuement, ny science si ardue que

³³ Notre traduction.

³⁴ Sur ce texte, on peut lire l’article de Guillaume Leyte: “La représentation du monde selon le *Catalogus Gloriarum Mundi* de Barthélémy De Chasseneuz”, *Le concept de représentation dans la pensée politique*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d’Aix-Marseille, 2003, p. 33-44 [cet article se lit en ligne sur *OpenEdition Books*].

³⁵ “Ce livre, publié deux fois du vivant de son auteur, sera réimprimé quinze fois jusqu’à la fin du XVII^e siècle, tant en France qu’à l’étranger, ce qui témoigne de l’intérêt qu’il a suscité” écrit Guillaume Leyte à propos du *Catalogus Gloriarum Mundi* (*ibid.*, p. 33).

³⁶ Sur la notoriété de Tiraqueau, ces précisions viennent de Giovanni Rossi, *Incunaboli della modernità*, *op. cit.*, p. 11-12 et Jacques Brejon, *André Tiraqueau* (1488-1558) (Paris, Les Presses modernes, Librairie du Recueil Sirey, 1937), p. 35-38. Brejon s’appuie sur les vers écrits en l’honneur de Tiraqueau de M. de l’Hospital et B. Faye notamment (*ibid.*, p. 35).

³⁷ *Montaigne philosophe*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 56.

Blandine Perona, « Utilité et hiérarchie des savoirs. Les *Essais* lus depuis Pétrarque et la “querelle des arts” », *Montaigne Studies, Montaigne et la science*, dir. Violaine Giacomotto-Charra, 34, 2022, p. 91-106.

de bien et naturellement sçavoir vivre cette vie”³⁸. Son propos s’intègre bien dans une réflexion sur l’utilité des différents savoirs qu’il compare. C’est ainsi qu’on peut déjà lire le passage célèbre où il parle de l’étude de soi comme sa “phisique” et sa “metaphisique”. Cet extrait bien connu qui se trouve après la critique du droit est suivi d’un montage de citations latines constitué de vers de Properce et de Lucain³⁹. Dans l’élégie de Properce, le poète dit qu’il s’occupera de connaître l’art par lequel Dieu gouverne le monde lorsqu’il sera vieux, mais préfère déjà profiter des plaisirs de l’amour. Dans les marges de l’Exemplaire de Bordeaux, Montaigne a ensuite ajouté un vers de la *Pharsale* qui s’insère dans un propos similaire à celui de l’élégie de Properce. Lucain décrit une série de lieux que quittent les légions gauloises pour rejoindre César. Juste avant l’extrait cité, il évoque le port de Monaco et un “rivage incertain que la terre et les mers se disputent tout à tour”:

Est-ce un vent venu de l’extrémité de l’horizon qui roule ainsi les flots pour les abandonner ensuite ? L’onde de l’errante Téthys bouillonne-t-elle, mue par un astre favorable, aux époques lunaires ? Titan porte-flammes, pour puiser l’onde nourricière, dresse-t-il l’océan et amène-t-il les flots jusqu’aux astres ? Cherchez-le, vous que tourmente le labeur de l’univers; mais pour moi toujours, cause qui fais naître des mouvements si fréquents, suis la volonté des dieux et reste cachée⁴⁰.

Pour des raisons différentes, Properce et Lucain se détournent tous deux de la connaissance de la cause qui mue l’univers. Montaigne après avoir inséré ces vers condamne précisément “les inquisitions et contemplations philosophiques [qui] ne servent que d’aliment à nostre curiosité”⁴¹ et par là, l’auteur des *Essais* critique et la philosophie théorique et la philosophie naturelle qui se pense comme connaissance certaine des causes. La “metaphisique” et la “phisique” de Montaigne ne relèvent précisément ni de l’une ni de l’autre mais de la philosophie morale. En relisant tout ce passage comme une interrogation sur la meilleure science ou le meilleur savoir, nous proposons de lire les lignes qui suivent les vers de Properce et Lucain d’une manière différente de celle proposée par les éditions récentes des *Essais*: “En ceste université, je me laisse ignoramment et negligemment manier à la loy generale du monde. Je la sçauray assez quand je la sentiray. Ma science ne luy sçauroit faire changer de route”⁴². Pierre Villey et les éditeurs scientifiques de la Pléiade proposent “universalité” comme sens d’“université”, ce qui rend la phrase assez obscure⁴³. Les éditeurs du Livre de poche suggèrent qu’“université” signifie “univers”⁴⁴, ce qui est plus éclairant. Les vers latins évoquent le monde et ce qui le meut. Le sens “univers” permet d’articuler l’ajout de l’Exemplaire de Bordeaux avec les citations qui le précèdent. Cependant, il y aurait une forme de redondance: “En [cet univers/en ce monde], je me laisse ignoramment et negligemment manier à la loy generale du monde”. Puisque Montaigne parle de “sciences”, de celles qu’il rejette et celle qu’il fait sienne, il paraît pertinent de faire l’hypothèse que le sens d’“université” soit bel et bien “université”. Montaigne apprend dans une université toute sienne et fuit celle qui enseigne la métaphysique et la physique. Cette université ne le mène pas à étudier les causes certaines qui expliquent le changement des états de la lune évoqués par Properce, mais à s’observer et à tirer des leçons de son expérience; elle ne s’étend pas à l’univers, mais à lui-même, en tant que corps et sujet qui interagit avec d’autres personnes. Nous défendons donc l’idée que Montaigne puisse faire

³⁸ III, 13, p. 1110. Les italiques sont les nôtres.

³⁹ *Ibid.*, p. 1072-1073.

⁴⁰ Lucain, *La Guerre civile*, trad. A. Bourguery, Paris, Les Belles Lettres, 1958, livre I, p. 19. Les italiques indiquent le passage qui correspond au vers cité par Montaigne (I, 417).

⁴¹ III, 13, p. 1073.

⁴² *Ibid.*

⁴³ *Ibid.* et *Les Essais*, éd. Jean Balsamo, Michel Magnien et Catherine Magnien-Simonin Paris, Gallimard, 2007, p. 1120.

⁴⁴ *Les Essais*, Livre troisième, dir. Jean Céard, Paris, Librairie Générale Française, 2002, p. 466.

Blandine Perona, « Utilité et hiérarchie des savoirs. Les *Essais* lus depuis Pétrarque et la “querelle des arts” », *Montaigne Studies, Montaigne et la science*, dir. Violaine Giacomotto-Charra, 34, 2022, p. 91-106.

un emploi ironique du mot “université” au moment précisément où il interroge la pertinence de disciplines universitaires. Aux savoirs théoriques de l’université – physique ou métaphysique – il préfère un savoir qui lui soit moralement utile.

Plus généralement, quand Montaigne, à travers Properce et Lucain, dit se détourner de la recherche des causes des mouvements de l’univers, il fait écho à un lieu commun très présent aussi dans l’“Apologie de Raymond Sebon” et se situe dans le prolongement de la rupture dont Pétrarque fut un acteur essentiel, ainsi que le souligne Patrick Gilli: cet humaniste a singulièrement contribué, écrit-il, à “la recherche d’une conception de la culture dont les centres académiques (université et *studia* mendiants) n’auraient plus le monopole, mais qui, fondé sur des paradigmes nouveaux, trouverait son expression hors des enceintes institutionnelles”⁴⁵. Les vers de Properce et Lucain rappellent en effet la “garse Milesienne” qui fait trébucher Thales pour qu’il arrête de lever le nez au ciel et contemple davantage ce qui est à son niveau.⁴⁶ Montaigne amplifie le reproche d’une science qui oublie de regarder à hauteur d’homme en reprenant à Cicéron des mots attribués à Démocrite: “*Quod est ante pedes, nemo spectat; cæli scrutantur plagas*”⁴⁷. Pétrarque déjà espérait que “cette boutade bien trouvée de Démocrite”⁴⁸ permettrait aux savants de se détourner d’une curiosité inféconde⁴⁹. Ainsi, la critique de la médecine, du droit et la distanciation ironique quant aux savoirs universitaires, chez Montaigne, a pour socle cette conviction de la supériorité de la philosophie morale. C’est à partir de ce socle que Montaigne fait entendre les blâmes de la médecine et du droit que l’on trouvait par exemple sous la plume facétieuse du Pogge. Il est vrai qu’il ne reste plus guère de trace des éloges qui y figuraient également.

La question de la variété, critique conjointe de l’absence d’universalité de la médecine et du droit

En effet, si les textes issus de la querelle des arts faisaient souvent se succéder éloges de la médecine et blâmes du droit ou inversement, le blâme (du droit comme de la médecine) domine les *Essais*. Néanmoins, dans un ajout de l’Exemplaire de Bordeaux au sein du chapitre “De la ressemblance des enfans aux peres”, Montaigne nuance son attaque de la médecine, en s’appuyant précisément sur une comparaison avec le droit:

Comme nous appellons justice le pastissage des premières loix qui nous tombent en main et leur dispensation et pratique, souvent très inapte et très inique, et comme ceux qui s’en moquent et qui l’accusent n’entendent pas pourtant injurier cette noble vertu, ains condamner seulement l’abus et profanation de ce sacré titre; de mesme, en la médecine, j’honore bien ce glorieux nom, sa proposition, sa promesse si utile au genre humain, mais ce qu’il désigne entre nous, je ne l’honore ny l’estime⁵⁰.

Les lois échouent à établir la justice, la médecine à rendre la santé, mais Montaigne, comme Pétrarque avant lui, précise que ce ne sont pas ces disciplines qu’il condamne, mais leur pratique dévoyée. À la médecine, Montaigne, dans les lignes qui précèdent cet extrait, fait le

⁴⁵ *La Noblesse du droit, op. cit.*, p. 18. Patrick Gilli précise que Pétrarque représente d’ailleurs une telle rupture que sa réception se fait véritablement au XV^e siècle (*ibid.*, note 2, p. 18).

⁴⁶ II, 12, p. 538.

⁴⁷ Cic., *De divinatione*, II, XIII: “Personne ne regarde ce qu’il a devant les pieds; on scrute les voûtes célestes” (*ibid.*, note 7, p. 538)

⁴⁸ *Sur sa propre ignorance et celle de beaucoup d’autres*, traduit du latin et présenté par Étienne Wolff, Paris, Éd. Payot & Rivages, 2012, p. 78.

⁴⁹ Ces mots de Démocrite peuvent être associés à ce passage des *Tusculanes* cité par Montaigne: “C’est luy [Socrate] qui ramena du ciel, où elle perdoit son temps, la sagesse humaine, pour la rendre à l’homme, où est sa plus juste et plus laborieuse besoigne, et plus utile.” (III, 12, p. 1038) dont l’importance a été soulignée par Hans Blumenberg dans *La légitimité des Temps modernes* (Paris, Gallimard, 1999, p. 276).

⁵⁰ II, XXXVII, p. 766.

Blandine Perona, « Utilité et hiérarchie des savoirs. Les *Essais* lus depuis Pétrarque et la “querelle des arts” », *Montaigne Studies, Montaigne et la science*, dir. Violaine Giacomotto-Charra, 34, 2022, p. 91-106.

reproche d’avoir abandonné la nature et ses règles⁵¹. Montaigne semble dire comme Pétrarque: “Je ne dois pas ma santé à la médecine, mais à la nature”⁵². Cette idée d’un abandon dommageable des règles de la nature est reprise dans le chapitre “De l’Expérience” aussi bien à l’encontre du droit que de la médecine.

La critique du droit repose sur un lieu commun de la querelle des arts: l’infinie variété et diversité des lois. Montaigne rêve ainsi que les lois des hommes soient celles de Nature. Au début du chapitre, il écrit: “[Les lois] Les plus désirables, ce sont les plus rares, plus simples et générales; et encore crois-je qu’il vaudroit mieux n’en avoir point du tout que de les avoir en tel nombre que nous avons. Nature les donne toujours plus heureuses que ne sont celles que nous nous donnons”⁵³. Le propos de Montaigne sur le droit peut être lu comme une variation autour de ces éléments présents dans une lettre de Leonardo Bruni à Niccolo Strozza: “*ius civile ad faciendum virum bonum nil pertinet [...] bonitas et virtus stabilis est, ius autem locis et temporibus variatur, ut sæpe quod Florentiae legitimum est, Ferrariae sit contra legem*”⁵⁴. Que ce qui soit juste à Florence, ne le soit plus à Ferrare rappelle la phrase de l’“Apologie de R. Sebon” qui a inspiré Pascal: “Quelle vérité que ces montaignes bornent, qui est mensonge au monde qui se tient au delà?”⁵⁵. Dans ce passage, l’auteur des *Essais* voit justement, dans la variété des lois, le signe que les lois naturelles ont été perdues. Dans “De l’Expérience”, Montaigne, comme Le Pogge, se fait l’observateur, non seulement de cette variation extrême des lois en fonction des lieux et des époques, mais aussi de l’abondance des gloses contradictoires. Voici ce que dit Nycholaus, défenseur de la médecine, dans la *Disputa conviviale*⁵⁶ mise en scène par le Pogge:

*Eas vos leges familiares habetis, non quae natura, sed iudicio hominum factae sunt, quae loco et tempore commutantur, non quae a vero nequeant deflecti. In his opera vestra consumitur, quae dubia sunt, quae ad varias sententias trahi possunt, in quibus exponendis vestri illi praeclari consultores sua i[n]genia frustra consumpsere. Cum enim iura vestra civilia varia sint, ut quae a diversis viris, diversis certe temporibus, sint condita, ingenti manuum labore vestri commentatores conati sunt ita illa interpretari, ut neque dissentire et idem sensisse viderentur, perinde ac si ea, non hominum varia sententiarum verba, sed Phæbi, quae falli non possunt, oracula extitissent*⁵⁷.

Vous avez pour lois dans votre pays, des lois qui ne procèdent pas de la nature, mais du jugement des hommes, qui changent en fonction du lieu et du temps et qui ne peuvent être assujetties à la vérité. Votre œuvre se consume dans des choses douteuses, qui peuvent être tirées dans des sens opposés et dans l’exposé desquelles vos spécialistes dépensent en vain leur génie. En effet, alors que les lois civiles varient du fait qu’elles sont créées selon la diversité des hommes et des époques, les commentateurs s’efforcent à

⁵¹ *Ibid.*

⁵² *Invectives, op. cit.*, p. 109. Pour illustrer le sens de cet extrait, l’éditrice, Rebecca Lenoir, cite cette phrase tirée des *Seniles* (XII, 2): “Moi qui dans ma jeunesse étais habitué à boire mon content d’eau pure, matin, midi et soir et à toutes heures, je n’en bois plus que modérément, une seule fois et en fin de journée, non par avis médical mais en suivant les conseils de la Nature” (*ibid.*, note 63, p. 441). Montaigne dit pareillement préférer aux avis (contradictoire) des médecins le “conseil de nature” (II, 37, p. 776). Il distingue par la suite le thermalisme comme plus fiable que le reste de la médecine, car moins artificiel.

⁵³ III, 13, p. 1066.

⁵⁴ “Le droit civil ne tend pas à faire un homme de bien [...] la bonté et la vertu sont stables, mais le droit varie avec les lieux et les époques, de sorte que ce qui est légal à Florence, à Ferrare est contraire à la loi” (“Leonardus Nicolao Strozae S”. *La Disputa delle arti*, éd. cit., p. 8).

⁵⁵ II, 12, p. 579.

⁵⁶ Le titre exact est *Convivalis disceptatio, utra artium, medicinae an iuris civilis praestet*. Ce texte est édité par Eugenio Garin (*Disputa delle arti*, éd. cit., p. 14-28). Il est publié plusieurs fois en France à partir de 1510 sous le titre *Historiae convivales disceptativae* (La première édition de 1510 est une édition strasbourgeoise de Johann Knobloch). C’est en raison de son importante diffusion, de son élégance, saluée par Tiraqueau (voir plus haut: *elegantissimam historiam disceptivam*) que nous avons mis en avant ce texte pour montrer comment les lieux communs de la querelle des arts innervent les *Essais*.

⁵⁷ *Disputa delle arti*, éd. cit., p. 19.

Blandine Perona, « Utilité et hiérarchie des savoirs. Les *Essais* lus depuis Pétrarque et la “querelle des arts” », *Montaigne Studies, Montaigne et la science*, dir. Violaine Giacomotto-Charra, 34, 2022, p. 91-106.

partir de votre immense travail d'écriture de les interpréter de sorte qu'elles ne semblent pas contradictoires et qu'elles disent la même chose, de la même manière que si se manifestaient non pas des paroles d'hommes aux opinions changeantes, mais des oracles de Phebus.

Cette citation éclaire d'une façon intéressante le “fondement mystique” des lois dont parle Montaigne: “les loix se maintiennent en credit, non par ce qu'elles sont justes, mais par ce qu'elles sont loix. C'est le fondement mystique de leur autorité; elles n'en ont point d'autre!. Qui bien leur sert. Elles sont souvent faictes par des sots, plus souvent par des gens qui, en haine d'equalité, ont faute d'equité, mais tousjours par des hommes, autheurs vains et irresolus”⁵⁸. La loi n'a d'autre mérite que de se distinguer et s'imposer comme loi et chez Le Pogge, le crédit et le fondement mystique repose précisément sur la mystification des juristes qui font passer leurs opinions pour oracle. Montaigne use, comme le Pogge, de jeux de mots pour se moquer de l'abondance des glossateurs. L'un s'amuse des paronomases entre leurs noms: *Hinc Cinus, hinc Bartolus, hinc Dinus, hinc Buldus alique plurimi [...]*⁵⁹. L'autre joue d'une figure de dérivation pour donner deux sens au verbe “redouter”: “Nous doubtions sur Ulpian, redoutons encore sur Bartolus et Baldus”⁶⁰.

Le constat de l'arbitraire des lois et de la prolifération vaine des gloses n'entraîne pas seulement une défiance quant à la justice humaine, elle aiguise le regard que pose Montaigne sur la diversité, comme en témoigne la mention fréquente des “Indes” dans les *Essais* et, plus spécifiquement dans le chapitre “De l'expérience” le développement sur la Chine ajouté après 1588.⁶¹ Montaigne pose le même regard aiguisé sur la variété des usages en rapport avec la santé: “Vous faites malade un Aleman de le coucher sur un matelas, comme un Italien sur la plume, et un François sans rideau et sans feu. L'estomac d'un Espagnol ne dure pas à nostre forme de manger, ny le nostre à boire à la Souysse”⁶². Il glisse ensuite de la question de la diversité des usages selon les lieux à la critique de la variété des opinions des médecins que le Pogge, par la bouche de Benedictus, décrit en ces termes:

*adhibito consilio, multas post contentiones, ad pharmaca, ut appellat, descenditis pharmaca, ita ab aegrotantis salute devii, ut illa vestra doctrina, quam stabilem, firmam eandemque semper esse praedicat, levis, varia, lubrica videatur*⁶³.

une fois qu'une décision a été prise, après force disputes, vous en venez aux pharmacopées, comme on dit, pour lesquelles vous êtes très souvent d'avis contraires et à ce point en désaccord sur le salut du malade que votre doctrine que tu dis être stable et une, paraît inconsistante, changeante et incertaine.

Le passage se poursuit par une anecdote plaisante, où des médecins s'enorgueillissent de la guérison d'un malade qui n'a pas bu leurs potions et les a cachées sous son lit. Ce patient s'interroge facétieusement à propos des remèdes: “Quels effets auraient-ils eus si je les avais bus ? Ils m'auraient certainement rendu immortel”⁶⁴. Montaigne avec le même recours à la facétie fait les mêmes reproches⁶⁵ à la médecine. Puis, se détournant des préceptes sans fondement des médecins, il en revient à la description minutieuse de ses usages, dont il pense que le lecteur peut tirer profit, plus encore que de la description de ses mœurs: “quant à la santé corporelle, personne ne peut fournir d'expérience plus utile que moy”⁶⁶. Le compte-rendu détaillé de ses habitudes corporelles est infiniment utile, puisqu'il contribue “à suivre nature”.

⁵⁸ III, 13, p. 1072.

⁵⁹ *Disputa delle arti*, éd. cit., p. 21.

⁶⁰ III, 13, p. 1067.

⁶¹ III, 13, p. 1071-1072.

⁶² III, 13, p. 1080.

⁶³ *Disputa delle arti*, éd. cit., p. 23.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ Voir ainsi, après l'affirmation selon laquelle “La diversité des arguments et opinions medicinales embrasse toute sorte de formes” l'anecdote sur le malade de la pierre (III, 13, p. 1087).

⁶⁶ III, 13, p. 1079.

Blandine Perona, « Utilité et hiérarchie des savoirs. Les *Essais* lus depuis Pétrarque et la “querelle des arts” », *Montaigne Studies, Montaigne et la science*, dir. Violaine Giacomotto-Charra, 34, 2022, p. 91-106.

Il participe à un effort tendu vers une conception confuse du “souverain bien”: “Je queste partout sa piste [de Nature]: nous l'avons confondue de traces artificielles; et ce *souverain bien* Academique et Peripatetique, qui est vivre selon icelle, devient à cette cause difficile à borner et exprimer; et celui des Stoïciens, voisin à celui là, qui est consentir à nature”⁶⁷. La connaissance et l'expérience de son propre corps, la mise en pratique des leçons qu'il en tire tiennent leur utilité et leur noblesse de la réalisation d'un *summum bonum* perçu incomplètement⁶⁸ qui relève autant de la santé que de la sagesse⁶⁹. Connaissance du corps et mise en pratique des leçons qui en découlent relèvent bien en cela du savoir le plus important, de la philosophie morale. Montaigne rejoint alors, sans le dire, ceux qui défendent la médecine dans la querelle des arts: parce qu'il envisage que la santé puisse constituer le souverain bien ou du moins en faire partie et aussi parce qu'il considère qu'il n'y rien de honteux ou dégradant dans le corps ou dans ses excréments⁷⁰.

La question de la noblesse et de l'utilité du droit ou de la médecine disputée âprement par des juristes et médecins italiens de la fin du XIV^e ou du début du XV^e siècle a eu un écho peu remarqué, mais non négligeable en France. Des juristes en gardent la mémoire sur plusieurs générations, comme le montrent les ouvrages de Barthélémy de Chasseneuz et André Tiraqueau. Le membre du parlement de Bordeaux qu'est Montaigne semble lui aussi l'héritier de cette façon de penser l'utilité des disciplines juridique et médicale en les comparant. Il est vrai cependant que contrairement à ces prédécesseurs italiens, il ne critique pas l'une au profit de l'autre, mais les blâme toutes les deux. Le chapitre “De l'expérience” relu à la lumière de la “querelle des arts” apparaît comme une réflexion sur la hiérarchie et l'utilité des savoirs dans le prolongement de cette dispute. Au sommet de la pyramide, se trouve la philosophie morale qui permet de valoriser et justifier les savoirs pratiques qui tendent vers le bien, même si celui-ci reste indéfinissable. Ainsi, Montaigne abandonne l'idée aristotélicienne d'une science qui permette d'accéder à une connaissance certaine des causes pour privilégier une application pratique de ses connaissances. Dans le prolongement des recherches fondatrices de L.Thorndike, d'E. Garin et de celles plus récentes d'E. Kessler, “De l'expérience” vu à la lumière du naturalisme de Pétrarque et de la querelle des arts montre bien comment le fait de privilégier la “philosophie morale” a pu contribuer aussi à la valorisation d'une dimension pratique du savoir et préparer ainsi la justification de l'utilité de la philosophie naturelle.

Université Polytechnique Hauts-de-France
Équipe *DeScripto*
Institut Universitaire de France (IUF)

⁶⁷ III, 13, p. 1113-1114.

⁶⁸ La pensée de Montaigne, du fait de la préséance qu'il donne à la philosophie morale, présente deux caractéristiques identifiées par E. Kessler: pour agir bien et de façon adaptée, les humanistes se tournent vers “the changeable, contingent world of the particular” (“The Method of Moral Philosophy...”, art. cit., p. 110) et ils se retiennent de définir le *summum bonum* (*ibid.*, p. 111).

⁶⁹ Comme le fait remarquer L. Thorndike, Salutati rappelle qu'Aristote considère la santé comme le souverain bien, même s'il met néanmoins le droit au-dessus de la médecine (*Science and Thought in the 15th Century*, *op. cit.*, p. 46).

⁷⁰ Aussi, de la critique de la médecine, Montaigne ne retient pas l'argument selon lequel la médecine n'est pas noble parce qu'elle s'intéresse aux excréments corporels: “inspictis aegrotum, urinas, stercus, sputa” (“vous examinez le malade, ses urines, ses excréments, ses crachats”, *Disputa delle arti*, éd. cit., p. 23).